



## Pension enfant majeur comment cesser de payer

Par **CISSOU19**, le 12/09/2011 à 15:44

Bonjour,

depuis mai 2010 je verse à mon fils de 19 ans la part de pension que je verser à sa mere d'un commun accord écrit avec elle car ce dernier vit chez sa grand mere

malgré plusieurs demandes de ma part il ne me dit pas s'il travaille ou s'il est scolarisé au dire de sa soeur qui vit avec moi il serait au chomage

j'ai 3 enfants à ma charge et je souhaiterais savoir quoi faire et à qui m'adresser car il semblerait qu'il profite de cette situation pour ne rien faire de savie

meri de votre réponse

Par **mimi493**, le 12/09/2011 à 15:47

LRAR à la mère, de mis en demeure de fournir le certificat de scolarité ou l'attestation d'inscription au pole emploi + l'attestation de non droit aux allocations chomage.  
Sans réponse, requête au JAF pour supprimer la pension.

Par **CISSOU19**, le 12/09/2011 à 16:01

ok pour la Irar mais il ne vit pas chez sa mère pensez vous que je dois la lui envoyer quand meme

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **16:04**

Le jugement établit une pension alimentaire au profit de la mère. Que vous ayez des accords pour les modalités de versement ne change pas le jugement.  
C'est la mère qui recevra la convocation à l'audience. C'est la pension au profit de la mère que vous contestez.